

# LIRE LE LATIN

## A. L'ALPHABET LATIN

L'alphabet que nous utilisons aujourd'hui est appelé « alphabet latin » (par opposition à l'alphabet cyrillique, l'alphabet grec, l'alphabet asiatique, l'alphabet arabe, etc.). Cependant, les Romains n'utilisaient pas exactement le même alphabet. En effet, à l'époque archaïque, l'alphabet latin ne possédait que vingt lettres, toutes écrites en majuscules :

**A, B, C, D, E, F, H, I, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, X**

Le « C » pouvant se prononcer /k/ ou /g/<sup>1</sup>, les Romains décidèrent d'ajouter la lettre « G » pour que le « C » se prononce uniquement /k/.

Le « Y » et le « Z » furent ajoutés plus tard pour pouvoir importer plus facilement des mots grecs.

L'alphabet classique comportait donc désormais vingt-trois lettres :

**A, B, C, D, E, F, G, H, I, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, X, Y, Z**

Trois lettres manquent donc pour obtenir notre alphabet moderne :

- La lettre ..... : ce son n'était pas utilisé en latin, les Romains se contentaient d'utiliser parfois le « I » comme une consonne. Le « I » servait donc à la fois de « I » et de « ... ».

*Ex : ITINERIS → itinéraire ; IVSTITIA → justice*

- La lettre ..... : de la même façon, les Romains utilisaient la lettre « V » comme une voyelle lorsqu'ils avaient besoin de la lettre « ... ».

*Ex : VTERVS → utérus ; VERITAS → vérité*

- La lettre ..... : cette lettre n'est apparue qu'au Moyen-Âge ; il s'agissait de deux « V » collés l'un à l'autre.

Pour plus de facilités, et parce que nous n'écrivons plus les textes latins en majuscule, les éditeurs de textes latins font aujourd'hui la différence entre le « U » et le « V ». Dans nos textes, nous verrons donc bien apparaître ces deux lettres.



Bien que le « J », lui, ne soit généralement pas présent dans les textes modernes, il reste toutefois utilisé par certains dictionnaires.

## B. LA PRONONCIATION DU LATIN

Le latin se lit presque comme le français. Il est même un peu plus facile à lire puisque toutes les lettres se prononcent ( ! le mot « *et* » en latin se prononce dont « ète » et non pas « é »).

Hormis cette règle, quelques sons sont différents du français :

La lettre / Les lettres ...	... se prononce(nt) ...
e	é ou è
u et v	ou / w
ae	aï
oe	oi
c et ch	k
gn	g + n (≠ montagne)
qu / gu	kw / gw

## C.

<sup>1</sup> NB : les // autour du k et g signifient « le son k » et « le son g ».

#### D. EXERCICES

Chaque élève va lire à haute voix quelques phrases du texte suivant ; s'il commet une erreur, le professeur la corrigera. Si tu aurais toi aussi fait cette erreur, note en dessous du mot la prononciation correcte de celui-ci.

Etsi vereor, iudices, ne turpe sit pro fortissimo viro dicere incipientem timere, minimeque deceat, cum Titus Annius ipse magis de rei publicae salute quam de sua perturbetur, me ad eius causam parem animi magnitudinem adferre non posse, tamen haec novi iudici nova forma terret oculos, qui, quocumque inciderunt, consuetudinem fori et pristinum morem iudiciorum requirunt. Non enim corona consessus vester cinctus est, ut solebat; non usitata frequentia stipati sumus: non illa praesidia, quae pro templis omnibus cernitis, etsi contra vim conlocata sunt, non adferunt tamen oratori aliquid, ut in foro et in iudicio, quamquam praesidiis salutaribus et necessariis saepti sumus, tamen ne non timere quidem sine aliquo timore possimus. Quae si opposita Miloni putarem, cederem tempori, iudices, nec inter tantam vim armorum existimarem esse oratori locum. Sed me recreat et reficit Cnaeus Pompei, sapientissimi et iustissimi viri, consilium, qui profecto nec iustitiae suae putaret esse, quem reum sententiis iudicum tradidisset, eundem telis militum dedere, nec sapientiae, temeritatem concitatae multitudinis auctoritate publica armare.

Quam ob rem illa arma, centuriones, cohortes non periculum nobis, sed praesidium denuntiant; neque solum ut quieto, sed etiam ut magno animo simus hortantur; neque auxilium modo defensionis meae, verum etiam silentium pollicentur. Reliqua vero multitudo, quae quidem est civium, tota nostra est; neque eorum quisquam, quos undique intuentis, unde aliqua fori pars aspici potest, et huius exitum iudici exspectantis videtis, non cum virtuti Milonis favet, tum de se, de liberis suis, de patria, de fortunis hodierno die decertari putat.

CICÉRON, *Pro Milone* I, 1-3.